



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 47

DELIBERATION
n° 2026 - 07 - 07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Pascal BOURIAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Marie-Thérèse BONNEAU à M. Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Julie MORISOT.

Laëtitia MARÉCHAL est désignée secrétaire de séance.

**Cession de la parcelle BO 267 sur Brétignolles sur
Mer à la commune de Brétignolles sur Mer**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est propriétaire d'une parcelle bâtie, cadastrée BO 267 sur la commune de Brétignolles sur Mer, acquise en 2019 auprès de l'association ADAPEI 77 pour un montant de 350 000 €, dans le cadre du projet de création d'un port de plaisance porté alors par l'intercommunalité.

Cette parcelle fait l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite au profit de la commune de Brétignolles sur Mer, afin d'y recevoir une fête foraine estivale.

Par courrier en date du 1^{er} juillet dernier, la commune de Brétignolles sur Mer a sollicité la Communauté d'Agglomération en vue d'acquérir cette propriété.

Dans le cadre de la procédure de cession des biens appartenant à une collectivité territoriale, les services de la Direction de l'immobilier de l'Etat ont été consultés afin d'obtenir un avis de valeur vénale du bien.

L'avis de valeur délivré le 29 juillet dernier s'élève à la somme de 350 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Aussi, il est proposé de vendre la propriété cadastrée BO 267, sur laquelle est édifiée l'ancienne ferme de la Normandelière au bénéfice de la commune de Brétignolles sur Mer au prix rendu par le Domaine, soit 350 000 €.

D'un commun accord avec la commune de Brétignolles sur Mer, il est proposé de faire appel à l'étude notariale de Maître LE MERRE pour la rédaction de l'acte notarié.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le BP 2026,

Vu l'avis de France Domaine en date du 29 juillet 2026,

Vu le courrier de la Commune de Brétignolles sur Mer,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026,

Vu le rapport,

Considérant que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n'envisage pas de développer un projet sur cette parcelle,

Considérant que la Commune de Brétignolles sur Mer porte une réflexion sur le réaménagement de ce secteur stratégique pour la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la vente du bien bâti, cadastré BO 267, situé 77 rue de la Normandelière à Brétignolles sur Mer, au profit de la commune de Brétignolles sur Mer au prix évalué par le Domaine, soit la somme de 350 000 € ;

Article 2 : DESIGNNE l'étude notariale de Me LE MERRE sur la commune de Brétignolles sur Mer afin de rédiger l'acte notarié ;

Article 3 : PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune de Brétignolles sur Mer ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Laëtitia MARÉCHAL



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 OCT. 2026
- de la publication sur le site www.pavssaintgilles.fr le : 09 OCT. 2026

Givrand, le 8 octobre 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.